

N° 4378B³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 1997-1998

PROJET DE LOI

**portant modification des articles 22, 23 et 26 de la loi modifiée du
10 août 1912 sur l'organisation de l'enseignement primaire**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(30.6.1998)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Ministre aux Relations avec le Parlement du 19 juin 1998 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI
portant modification des articles 22, 23 et 26 de la loi modifiée du
10 août 1912 sur l'organisation de l'enseignement primaire**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 18 juin 1998 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 31 mars et 26 mai 1998;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 30 juin 1998.

Le Secrétaire général,

Marc BESCH

Le Président,

Paul BEGHIN